



Frais de déplacements pour les auteurs du web pédagogique ou les Référents Eclaire Numériques

publié le 26/06/2013 - mis à jour le 06/03/2024

Descriptif :

Comment se faire rembourser les frais après une réunion des auteurs du web pédagogique ou des référents Eclaire numériques.

Les auteurs du web pédagogique et les référents Eclaire numériques peuvent obtenir le **remboursement de leurs frais** quand ils ont été convoqués à une réunion organisée par leur inspecteur pour travailler la publication sur le site disciplinaire ou par le SRANE (Service Régional Académique pour le Numérique Educatif).



La **marche à suivre** est la suivante :

1. créer via [Mes déplacements - Chorus](#) un **ordre de mission** indiquant les motifs de déplacements et les frais à prévoir. Cet ordre de mission sera rétroactif si le déplacement a déjà été effectué,
 2. joindre si besoin par courriel la version dématérialisée du **justificatif de repas** à l'adresse indiquée dans le message accompagnant l'OM :
Penser pour ce message à inclure :
 - dans l'objet : le n° de l'OM déclaré dans Chorus pour ce déplacement
 - dans le corps du message : "à l'attention d'Isabelle Ballin"
 3. attendre que cet ordre de mission soit validé par **Christine Hardouin** ; le demandeur en sera averti par mail.
- ▶ Il n'y a pas de remboursement pour ceux dont la résidence administrative est dans la ville où a lieu la réunion.

Le **tutoriel** ci-joint permet de connaître les codes nécessaires, les précautions à prendre et les champs à renseigner.

▶ Il est nécessaire de le suivre avec précision pour éviter tout retard de paiement.

Les **questions** relatives à cette nouveauté peuvent être posées à :

- Sandrine Delvert 05 16 52 62 21 (aspects techniques) ;
- Stéphane Penaud chargé de mission au SRANE : 05 16 52 65 09 (aspects liés à la fonction d'auteur du web).

Document joint

[Tutoriel frais de déplacements pour les auteurs du web et les Référents Éclaire Numériques](#) (PDF de 2 Mo)

Aide pour de déclarer les frais de déplacement dans l'application "Mes déplacements - Chorus DT" - Version octobre 2023.